

interventions dans l'exécution de ces contrats privés. J'estime que cette suggestion . . .

Des voix: Oh, oh!

**LE PÉTROLE—DEMANDE DE LISTE DES COMPAGNIES
SUSCEPTIBLES D'INVOQUER LA FORCE MAJEURE**

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je lui demande de se reporter à la page 8172 du hansard, notamment aux questions posées hier par le député de Calgary-Sud. Il a demandé au ministre si la raison de force majeure invoquée par les compagnies pourvoyeuses de pétrole résultait du fait que les pays producteurs ont cessé de leur fournir le pétrole, ou bien d'une décision arbitraire de ces sociétés pourvoyeuses de livrer le pétrole à d'autres pays. Voici ce que le ministre a répondu:

. . . à ma connaissance il s'agit d'une décision des sociétés pourvoyeuses qui découle peut-être des conditions de contrats conclus avec d'autres pays, notamment des engagements déjà pris.

Un peu plus tôt, à une question du député de Qu'Appelle-Moose Mountain . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le député devrait poser sa question maintenant.

M. Nielsen: Un peu plus tôt, à une question du député de Qu'Appelle-Moose Mountain qui demandait le nom des sociétés pourvoyeuses, le ministre a répondu qu'il s'informerait afin de renseigner la Chambre. Je demande maintenant au ministre s'il s'est informé, s'il peut nous fournir les noms de ces sociétés et de bien vouloir les dévoiler à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je répondrais au député en lui signalant, comme en fait foi la page 8178 du hansard, que j'ai déclaré:

Je crois comprendre pour l'instant qu'il n'y a pas encore eu de répartition, mais les sociétés ont indiqué qu'elles prévoyaient une interruption en vertu d'une disposition de force majeure inscrite dans les contrats d'approvisionnement.

Quant aux compagnies fournisseuses, il existe de nombreux contrats entre elles et d'autres firmes. Je serais heureux de voir si je peux en obtenir la liste complète.

Une voix: Ça vaudrait mieux pour vous.

**LE RISQUE DE DÉTOURNEMENT D'IMPORTATIONS DE
PÉTROLE—LES PRÉVISIONS QUANT À L'INTERRUPTION
DES FOURNITURES**

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet des contrats conclus entre des compagnies canadiennes et des entreprises fournisseuses. Le 25 octobre, il déclarait à la Chambre au sujet de l'éventualité où les compagnies étrangères réduiraient leurs livraisons de pétrole au Canada:

On a dit, je crois, qu'une telle façon d'agir serait plus que criminelle. Ce serait une gaffe monumentale. J'espère que nous avons fait très clairement comprendre la chose aux compagnies qui font affaires au Canada et qu'elles l'ont bien compris.

Questions orales

Le ministre pourrait-il nous dire ce que les compagnies canadiennes lui ont fait comprendre et s'il a eu vent de l'une d'entre elles d'une prévision d'interruption de fourniture et de combien de barils par jour?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est bien ce que j'ai fait et les compagnies se sont engagées à informer le gouvernement de toute répartition imprévue des approvisionnements. D'après mes renseignements, aucune répartition n'a lieu actuellement et, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, nous informerons exactement la Chambre des raisons éventuelles d'une répartition.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il reçu des renseignements précis sur une quelconque prévision de redistribution ou interruption des fournitures? A-t-il reçu une indication précise d'une réduction prévue des approvisionnements de la part d'une compagnie canadienne?

M. Macdonald (Rosedale): Pas pour le moment, mais nous avons effectivement été avisés par elles de la gravité d'une interruption possible si cette situation se présentait.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Burnaby-Richmond-Delta et ensuite à celui d'Assiniboia.

* * *

L'IMMIGRATION

**LA COMMUNICATION AU PROCUREUR GÉNÉRAL DES
ÉTATS-UNIS DE DOCUMENTS RELATIFS À JOHN MEIER**

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il y a deux jours, je lui ai donné avis d'une question que j'ai posée hier. Depuis la réponse qu'il a donnée hier, l'adjoint du ministre a montré publiquement que la réponse de celui-ci était inexacte. Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui si en fait son gouvernement a transmis des documents à un gouvernement étranger, qui a autorisé cela et si le gouvernement a l'habitude de passer des documents sur des citoyens et des résidents canadiens à des gouvernements étrangers?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à mon avis la seule inexactitude dans la réponse que j'ai donnée portait sur le destinataire des renseignements transmis. Je pensais à l'époque qu'ils avaient été envoyés aux avocats de M. Meier. C'est une habitude et je pense que c'est une bonne chose. Nous avons des échanges de renseignements entre les fonctionnaires qui font des enquêtes sur les personnes qui demandent le statut d'immigrant reçu et ceux des pays dont ils proviennent. Lorsqu'on demande de tels renseignements à d'autres pays, on doit certes être prêts à rendre la pareille lorsqu'ils nous en demandent. C'est une question de routine. Étant donné que l'on s'inquiète toujours de la possibilité que des criminels entrent au Canada, je pense qu'il n'est que sage que de tels échanges de renseignements soient possibles et nous devons nous en féliciter.